

La version originale de cette page [\[nl\]](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

Les traductions dans les langues suivantes: [\[en\]](#) sont déjà disponibles.

Swipe to change

Registres d'insolvabilité et de faillite

Pays-Bas

Cette page présente succinctement le registre d'insolvabilité néerlandais.

Il n'existe pas de traduction officielle de la version linguistique affichée.

Une traduction automatique de ce contenu est disponible ici. Veuillez noter qu'elle est fournie uniquement à des fins d'information contextuelle. Le propriétaire de cette page décline toute responsabilité quant à la qualité de ce texte résultant d'une traduction automatique.

-----français-----bulgareespagnoltchèquedanoisallemandestoniengreccroateitalienlettonlituanienhongroismaltais polonaisportugaisroumainslovaqueslovènefinnoissuédois

Qu'offre le registre d'insolvabilité néerlandais?

Aux Pays-Bas, il existe trois types d'insolvabilité:

la faillite,

le moratoire,

la restructuration de dettes.

Les **tribunaux** statuent sur ces trois types d'insolvabilité et tiennent à jour les données correspondantes dans leurs propres registres. Ils sont également chargés de la transmission (automatisée) des notifications d'insolvabilité au **Conseil de la justice**, qui utilise ces notifications pour le **registre central d'insolvabilité (RCI)**.

Le RCI recense toutes les informations liées aux notifications d'insolvabilité publiées, notamment:

les données personnelles,

les dénominations sociales,

les numéros d'identification dans le répertoire des entreprises,

les données sur le curateur et l'administrateur;

toutes les notifications précédentes.

Clause de non-responsabilité du registre d'insolvabilité néerlandais

Le **registre central d'insolvabilité** néerlandais contient des données sur les faillites, cessations de paiement et annulations de dettes concernant des personnes physiques (particuliers), qui sont consignées dans les registres locaux de différentes juridictions.

L'accès au registre d'insolvabilité néerlandais est-il gratuit?

Oui, l'accès **est gratuit**.

Le RCI est accessible en ligne sans restriction.

Pour les utilisateurs professionnels, un service est disponible sur le web, qui permet d'informer plus rapidement l'utilisateur des dernières publications du registre.

Comment interroger le registre d'insolvabilité néerlandais?

Les personnes physiques peuvent être recherchées uniquement par:

nom et date de naissance;

nom, code postal et numéro d'immeuble;

date de naissance, code postal et numéro d'immeuble.

Les personnes morales/raisons sociales peuvent être recherchées par:

nom de la personne morale/raison sociale;

numéro d'enregistrement sur le registre du commerce;

code postal et numéro d'immeuble.

Il est également possible d'effectuer une recherche par date, juridiction, type de publication, référence de publication ou numéro d'insolvabilité.

Historique du registre d'insolvabilité néerlandais

Le RCI a été créé officiellement le 1er janvier 2005. En conséquence, toutes les procédures engagées ou notifiées après cette date y figurent.

Liens connexes

[Registre d'insolvabilité néerlandais](#)

Dernière mise à jour: 11/03/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.